



L'association FCO POM a pour but de soutenir et d'accroître la notoriété de Pat O'May, de rassembler ses amis et ses fans au sein d'un fan club afin de partager de belles émotions. Mais aussi de faire découvrir les multiples talents de cet artiste à ceux qui ne le connaissent pas encore.

**Participez à l'aventure avec nous, devenez membre du FCO POM, des surprises vous y attendent :**

- ✓ 2 titres inédits au format MP3 offerts via mail à la première adhésion
- ✓ Un abonnement gratuit au magazine (en couleur et semestriel) + une vidéo inédite. Magazine dématérialisé en juin, et un CD ou DVD collector en exclusivité en décembre accompagné du deuxième magazine (support papier)
- ✓ Une assemblée générale annuelle suivie d'une soirée privée et festive avec notre ami Pat
- ✓ Des infos en avant première (concerts, projets, téléés, radios, etc.)

J'accepte de recevoir les informations du FCO POM et j'ai bien noté que je garde à tout moment le droit d'en résilier l'envoi par mail : [fanclubpatomay@gmail.com](mailto:fanclubpatomay@gmail.com) ou par courrier postal : FCO POM - 42 rue du Guelmeur 29200 Brest.

**BULLETIN D'ADHÉSION (vous pouvez également adhérer en ligne sur le site [www.fanclubpatomay.com](http://www.fanclubpatomay.com))**

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et de l'objet associatif, et déclare vouloir adhérer à l'association FCO POM pour une somme de 20 € à l'année (pour les moins de 18 ans, une autorisation écrite du responsable légal est exigée).

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse postale : .....  
.....  
Adresse mail : .....  
Téléphone : .....  
Date : ..... Signature : .....

Je fais un don d'un montant de ..... € au FCO POM

Chèque bancaire à libeller à l'ordre du **FCO POM**

Bulletin et chèque à envoyer par courrier postal à :  
**FCO POM - 42 rue du Guelmeur 29200 Brest**

Ne pas jeter sur la voie publique

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.